



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](#)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP ERMONT
SAID 3EME SECTEUR
421 RUE JEAN RICHEPIN
95125 ERMONT CEDEX

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 30 05 208 740 366
Déclarant 2 (C) : 30 18 774 704 302
Référence de l'avis : 24 95 A211512 33
Adresse d'imposition au 01/01/2024 :

3 RUE DES ROSIERS

95150 TAVERNY

Numéro FIP : 950 07 49 8966358789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 08/07/2024
Date de mise en recouvrement : 31/07/2024

Identifiant service : 95036

BELKACEM MEROUANE-ALI
OU COSSENET KELLY
3 RUE DES ROSIERS
95150 TAVERNY

Somme qui vous est remboursée

150,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2023.

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2024

sur le compte bancaire suivant :

FR76 1751 5000 920X XXXX XXX7 415

Identifiant de la banque : CEPAFRPP751

Émetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vos contacts



Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#)



Par téléphone

au 0 809 401 401 *

du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place

auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

SIP ERMONT
SAID 3EME SECTEUR
421 RUE JEAN RICHEPIN
BOITE POSTALE 85
95125 ERMONT CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 39 339

Nombre de parts : 3,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2024, de vos revenus 2023. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2023.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

Avis d'impôt établi en 2024

Impôt sur les revenus de 2023

N°fiscal : 30 05 208 740 366

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : BELKACEM

Déclarant 2 - Nom de naissance : COSSENET

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
--------------------	-----------------	---------------------------------	----------------	--------------------------------------

M

RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	

2

3,00

Détail des revenus	Déclar. 1	Déclar. 2		Total
Salaires.....	30895	16835		
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....		0		
Prime de partage de la valeur non exonérée.....	0			
Total des salaires et assimilés ²	30895	16835		
Déduction 10% ou frais réels.....	- 5389	- 3609		
Salaires, pensions, rentes nets.....	25506	13226		38732
Revenu brut global				38732
CSG déductible.....				- 0
Revenu imposable				38732
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	1
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴ Décote.....				534 - 534
Impôt total avant crédits d'impôt				0
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré		Montant retenu	
Frais de garde des jeunes enfants.....	256		256	
Montant du crédit d'impôt calculé.....				- 128
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				- 128
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³ :				- 128
Retenue à la source prélevée en 2023 par vos verseurs de revenus :				- 22
Solde d'impôt sur les revenus 2023 :.....				- 150
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE				150
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.				

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵.....

39339

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹

1

Revenus exonérés

Heures supplémentaires et jours RTT.....	Déclarés		
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Nets		
Prime de partage de la valeur.....	Déclarée	600	
Prime de partage de la valeur.....	Nette	600	

Déclar. 1

Déclar. 2

6
6

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :

Plafond total de 2022.....

Déclar. 1
16394

Déclar. 2
16394

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....

4114

4114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....

+ 4114

+ 4114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....

+ 4114

+ 4114

Plafond calculé sur les revenus de 2023.....

+ 4399

+ 4399

Plafond pour les cotisations versées en 2024.....

= 16741

= 16741

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux marginal d'imposition..... 11,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.